

Compte rendu de la réunion « Sport et culture », 16 novembre 2017

Sous la co-présidence de M. Jacques SOPPELSA et Mme Flora KALOUSTIAN

La commission « Sport et culture » du CLH s'est réunie pour la deuxième fois le 16 novembre 2017. La première réunion, le 15 septembre, avait été l'occasion de présenter les axes de travail de la commission, à savoir recenser les équipements sportifs et culturels et les offres adaptées, faciliter l'accès aux activités sportives et culturelles aux personnes en situation de handicap, et sensibiliser au handicap par l'organisation d'actions ludiques, et d'événements culturels et sportifs.

Un premier état des lieux réalisé suite à cette réunion a permis de constater la rareté et le peu de diversité des offres culturelles et sportives accessibles dans le 5^e arrondissement, et de prendre contact avec des acteurs de l'accessibilité sportive et culturelle de l'arrondissement.

Cette deuxième réunion de la commission a été l'occasion de recevoir des associations et des institutions engagées dans l'accessibilité du sport et de la culture dans le 5^e arrondissement, afin qu'elles nous présentent leurs actions, et qu'elles nous parlent de leur expérience.

Sport

Tout d'abord, l'association TC13, qui propose depuis la rentrée de septembre 2017 un cours de tennis adapté dans le 13^e arrondissement, devrait bientôt pouvoir bénéficier d'un créneau dans le 5^e arrondissement, au court situé rue Geoffroy St Hilaire.

Deux associations sont venues présenter leurs actions en faveur de l'accessibilité dans le 5^e arrondissement, l'Association Saint Marcel, et Paris Aïkido Club.

L'association Saint Marcel, présente dans le 5^e arrondissement depuis 25 ans, organise des activités sportives adaptées, comme des activités motrices, pour des adultes en situation de handicap mental. Deux cours ont lieu le samedi matin, au gymnase Amyot. Ils comptent environ 18 personnes, réparties en deux groupes sur deux créneaux horaires différents. Chaque cours est encadré par un professeur et un membre de l'association. Un problème que rencontre l'association est lié aux équipements sportifs qui ne sont pas adaptés : les gymnases ont des salles trop petites, et ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite par exemple.

L'association Paris Aïkido Club propose des cours adaptés le vendredi matin au gymnase Amyot pour des adultes en situation de handicap mental. Elle offre aussi la possibilité pour des personnes souffrant de handicap sensoriel par exemple, de participer, sur demande, aux cours qui ont lieu le soir en semaine au gymnase Ortolan. L'association Paris Aïkido Club a lancé son offre accessible il y a environ 10 ans, en passant des accords avec des structures d'accueil dans tout Paris. Le projet avait été pensé en trois phases. La première consistait à faire venir des structures, la deuxième reposait sur l'espoir que les personnes initiées au travers des structures poursuivraient les cours en dehors de la structure, et la troisième visait à former des éducateurs spécialisés afin que cette action essaime. L'association se proposait également de guider de jeunes pratiquants souhaitant devenir professeur, en les aidant à compléter leurs heures de formation grâce à des heures supplémentaires dans les cours adaptés, mais cela n'a pas fonctionné. L'association a dû faire face à la difficulté d'instaurer quelque chose de pérenne, et à un manque de soutien et d'encouragement au niveau fédéral par exemple.

Culture

Dans le cadre de la commission parentalité du Conseil Local de Santé Mentale, il est envisagé d'organiser à la mairie une exposition qui mêlerait de façon anonyme des créations réalisées par des personnes en situation de handicap mental ou psychique, et par des personnes qui ne sont pas en situation de handicap. Il s'agirait par-là de sensibiliser au handicap mental et psychique, tout en faisant un effort sur l'intégration et l'inclusion.

Le conservatoire du 5^e arrondissement est limité dans l'offre accessible qu'il peut proposer en raison des bâtiments qui l'abritent rue de Pontoise : les portes sont étroites, il n'y a pas d'ascenseur. De fait, l'accès pour les personnes à mobilité réduite est difficile. Cela dit, un cours de danse se déroule une fois par semaine, le vendredi matin, et regroupe une dizaine d'enfants atteints de handicap différents. Un effort est fait également pour que les équipes favorisent l'accueil des personnes en situation de handicap. Malgré tout, le fait est que même s'il existe une véritable volonté d'ouvrir le conservatoire à des enfants atteints de handicap, les parents n'osent pas toujours inscrire leur enfant. Par ailleurs, le conservatoire possède deux grands studios de danse et un auditorium, et se déclare ouvert à des partenariats. Actuellement, un projet est en cours d'élaboration avec l'Institut National des Jeunes Sourds.

L'association Arte Musici, qui propose des cours de musique dans le 5^e, a ouvert à la rentrée une classe de piano pour des enfants autistes. A l'heure actuelle, cette classe compte quatre élèves, et les résultats sont très positifs : les parents sont très investis, et les enfants motivés. D'autres professeurs de l'association seraient intéressés pour étendre cette offre à d'autres instruments.

Parmi les problèmes relevés lors de cette réunion, on peut distinguer tout particulièrement la rareté de l'offre, un manque de diversité, mais aussi un problème de visibilité. Il s'agit de faire connaître les initiatives lancées, afin non seulement d'assurer leur succès et leur pérennité, mais aussi d'encourager le lancement de nouveaux projets. Pour cette raison, M. Soppelsa et Mme Kaloustian ont proposé aux associations présentes de rédiger un petit texte décrivant leurs activités, afin que celui-ci puisse être publié dans le journal du 5^e arrondissement. Il pourrait s'agir également, pour encourager la diversification de l'offre accessible, d'imaginer un système de priorité pour les initiatives liées à l'accessibilité lorsqu'un créneau est disponible dans un gymnase.

Informations diverses :

- La troisième édition de la Journée de l'Ascenseur s'est tenue le 21 novembre 2017. Cet événement, organisé par la Fédération des Ascenseurs a pour but de valoriser les métiers et solutions de mobilité verticale développés pour rendre la ville de demain durable, accessible, mobile et connectée.
- Une campagne est lancée concernant le dispositif Réduc'Sport, dont l'objectif est de faciliter l'accès au sport pour les jeunes parisiens en leur permettant de bénéficier d'une réduction de 50% sur la cotisation sportive annuelle.
- Une journée sport est en cours d'organisation, elle aura lieu début mai 2018 à la mairie, dans les gymnases, et les piscines de l'arrondissement. Des créneaux d'initiation à des sports méconnus sont prévus, et une place sera laissée au handisport.